

N/REF : 13/10/2025 9H10 C:000502 I:16592
V/REF : 858793
V/Email reçu le Lundi 13/10/2025 a 9H10

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

IMMEUBLE : MODUL'R -1620
3, RUE JEAN MICHEL BOLLE
35600 REDON

Rennes, le

17 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : ALLEE 3 BOLLE - PASS CHANTIER
APPARTEMENT 0103
MOTIF : VERIF ELECTRICITÉ LOGEMENT
Donneur d'ordre : M. G QUITIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 15/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIC ALUR
CONTRÔLE APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS
CONSTAT : DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT
DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT
LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
MESURE DE TERRE
CONSTAT : CORRECT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff	Vérif.famil.consuel Instal.élect.	1	180,63	180,63
TOTAL H.T.					180,63
T.V.A. a 10,00%					18,06
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>198,69</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.